

Image not found or type unknown



## Caution solidaire prêt automobile

Par **olaf**, le **19/08/2014** à **09:56**

j' ai contracté un prêt automobile en 2001, en tant que gérant de ma sarl je me suis porté caution solidaire, la société a été liquidée en 2003. Aujourd'hui 19 Août 2014 une société de recouvrement me harcèle sans toutefois m'apporter une preuve de mon engagement. Il y a t-il prescription ?